

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

08. Marché public de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération d'extension in situ du cinéma Le Basselin de Vire Normandie

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis une dizaine d'années, le cinéma Le Basselin a dû augmenter fortement son activité, d'abord pour répondre aux attentes des publics, mais aussi pour répondre aux enjeux de l'évolution du cinéma et de son exploitation.

Pour éviter la dispersion des publics vers d'autres cinémas et pour pouvoir répondre à la demande de tous les publics, l'augmentation du nombre d'écrans est nécessaire.

Forte de ce constat, la commune de Vire Normandie a commandé une étude de marché en 2020 à l'entreprise Hexacom, qui après avoir étudié l'ensemble des ratios, atteste que le cinéma Le Basselin, « dans sa configuration actuelle, a atteint un seuil qu'il pourra difficilement dépasser sans une extension de l'équipement, et fait face à une demande mal satisfaite en termes de diversité de films proposés et à une saturation des salles à certaines séances ». Celle-ci préconise, afin d'assurer une diversité suffisante de l'offre au regard du marché, la création de deux salles de projection supplémentaires.

Une étude de faisabilité a été lancée début 2024 afin d'étudier la faisabilité (CIB) de l'opération et d'évaluer le montant des investissements nécessaires dont le livrable a été restitué en février 2024. Puis une étude de programmation a été lancée en novembre 2024 pour le projet d'extension du cinéma dans les locaux actuellement occupés par le centre des impôts, rue du Bois Chasson.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/08 du 15 septembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Au stade programme, l'estimation du coût global prévisionnel du projet a été estimé comme suit :

DESIGNATION	MONTANT € HT
Coût prévisionnel des Travaux	2 913 379,00 €
- 01 DEMOLITION - CURAGE	158 690,00 €
- 02 RESTRUCTURATION - GROS-ŒUVRE	387 620,00 €
- 03 STRUCTURE METALLIQUE	98 210,00 €
- 04 COUVERTURE - TRAITEMENT DE FACADES	88 570,00 €
- 05 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	285 900,00 €
- 06 CLOISONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - ACOUSTIQUE	258 870,00 €
- 07 MENUISERIES INTERIEURES - MOBILIER	65 500,00 €
- 08 REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX	147 750,00 €
- 09 PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION - GTB	434 000,00 €
- 10 ELECTRICITE CFO - Cfa - SSI - VP - BILLETIQUE - RESEAU	238 000,00 €
- 11 ENERGIE RENOUEVELABLE - PHOTOVOLTAÏQUE	OPTION
- 12 ASCENSEURS	70 000,00 €
- 13 VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	51 780,00 €
- 14 EQUIPEMENTS SPECIFIQUES CINEMA	400 000,00 €
- Imprévis - Aléas - Divers (10% hors équipements spécifiques cinéma)	228 489,00 €
Coût Maîtrise d'Oeuvre	12,50%
Coût Contrôleur Technique	1,50%
Coût Coordinateur Sécurité Protection de la Santé	0,50%
Coût Coordinateur Système Sécurité Incendie	0,14%
Coût Etudes et Diagnostics Divers	1,00%
Montant TOTAL OPERATION € HT	3 369 031,48 €

OPTIONS	
- Remplacement de la couverture (HORS reprise de charpente)	125 000,00 €
- Panneaux photovoltaïque sur Centre des impôts	26 000,00 €

Non compris :

- Les frais d'assurances
- Les frais de gestion
- Les frais de révision éventuels

A titre informatif, une étude géotechnique de type G1 et une étude de reconnaissance des fondations du site sont en cours.

Afin de lancer le marché de maîtrise d'œuvre, une procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée est la procédure concurrentielle avec négociation. Cette procédure prévoit

Accusé de réception en phase candidate et une phase offre.

014-200060176-20250923-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/08 du 15 septembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pour mémoire, la délibération 9 du 7 juillet 2025 avait arrêté les critères de jugement des candidatures par hiérarchisation comme suit :

Critères
Moyens humains et financiers adaptés et dimensionnés au projet
-Compétences du groupement
-Moyens (y compris financiers, évalué notamment en fonction de la moyenne des 2 derniers chiffre d'affaire du mandataire du groupement) mis à disposition pour l'exécution du projet
-Références d'opérations de nature équivalente

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères		Pondération
Critère Prix		40%
Critère Technique		50%
Critères Techniques	Sous-critère 1 composition de l'équipe : Moyens humains mis à disposition pour l'exécution des prestations : qualification et expérience des intervenants pressentis	20%
	Sous-critère 2 : Méthodologie d'exécution des prestations prenant en compte la pertinence de la démarche proposée, outils et méthodes présentés	20%
	Sous-critère 3 : Planning proposé pour la réalisation de prestations	10%
Critère Environnemental: Démarches en faveur de la préservation des ressources , démarche RSE, optimisation et réduction des consommations		10%

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 03 septembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'approuver les modalités de passation du marché relatif au recrutement d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération d'extension in situ du cinéma Le Basselin de Vire Normandie
- D'approuver les critères de de choix proposés pour l'analyse des offres
- D'autoriser le lancement de ce marché

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/08 du 15 septembre 2025 à 20h30

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du cinéma Le Basselin, ainsi que tout document y afférent.
- De donner tous les pouvoirs à madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	37	05
Vote Contre	0	0
Abstention	1	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/08 du 15 septembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël		☒		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse		☒		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick			☒	
LABROUSSE Sabrina		☒		
LAUBENT Françoise		☒		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/08 du 15 septembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe		☒		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/08 du 15 septembre 2025 à 20h30